

DECRET N° 2001-197 DU 20 JUIN 2001

Portant promotion au grade de lieutenant à titre de régularisation de quatre (04) lieutenants-stagiaires des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les Lois n° 88-006 du 26 avril 1988 et n° 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu** l'Ordonnance n° 94-001 du 16 septembre 1994 portant loi de Finances Gestion 1994 ;
- **Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret 97- 143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les Lieutenants-stagiaires dont les noms suivent sont promus aux grades au grade de lieutenant à titre de régularisation pour compter du 1^{er} octobre 2000. Il s'agit de :

- MEHOBBA Léon
- OSSENI Rachidi
- AMOUSSOU Codjo François
- N'DAH-SEKOU Gildas.

Article 2 : La présente promotion n'entraîne aucune augmentation de traitement dans les conditions définies par l'Ordonnance n° 94-001 du 16 septembre 1994 portant Loi de Finances pour la Gestion 1994.

Article 4 : Le Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 20 juin 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

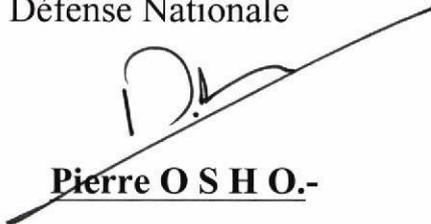
Bruno AMOUSSOU.-

.../...

Le Ministre des Finances,
et de l'Economie


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre d'Etat chargé de la
Défense Nationale


Pierre O S H O.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MECDN 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN -DAN- DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 04 JO I.